2022-025

Envoyé en préfecture le 11/07/2022 Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022



Commune de SAINT VICTOR

Séance du 2 juillet 2022

Le samedi deux juillet deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents: Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Isabelle JUNIQUE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents excusés :

Nombre de membres

Nombre de suffrages

11

4

13

0

En exercice: 15

Présents:

Absents:

exprimés:

Pour:

Contre:

Abstentions: 0

Axel CABLÉ pouvoir à Jessica MOTTIN ; Bernard MINODIER, pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL ; Tanguy ANTRESSANGLE et Daniel SAPET.

OBJET: Demande de subventions Fonds de Chaleur ADEME.

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Daniel SAPET, informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble de la Fontaine il est prévu de créer une chaufferie bois.

Compte tenu du caractère innovant de cet investissement, le projet peut prétendre à une subvention de 16 000 € dans le cadre d'objectif Développement des Energies Thermiques Renouvelables et de Maitrise de l'Energie/Fonds Chaleur de l'ADEME géré par le département. Selon les données techniques l'aide pourrait être calculée ainsi:

Production sortie chaudière bois : 50 MWh/an

Forfait production: 50 MWh X 16 euros X 20 = 16000 euros

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le maire à candidater au dispositif Fonds Chaleur de l'ADEME piloté par le Département de l'Ardèche dans le cadre du contrat d'objectif pour le développement des énergies renouvelables thermiques renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel SAPET, et avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la candidature de la commune au dispositif Fonds Chaleur de l'ADEME.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

